

Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Diluant spécial O PU/D 98 acétate de n-butyle

#### Numéro d'enregistrement

No. CE: 204-658-1

Numéro 01-2119485493-29

d'enregistrement

No. CAS 123-86-4

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

#### Utilisations identifiées

REACHSET 1000

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des

produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

-----

REACHSET 1002

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des

produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

PROCh02 rouleau de revêtement industriel

REACHSET 2001

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation,

spectacle, services, artisans)

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

ouverts

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une

matrice

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

-----

**REACHSET 2003** 

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation,

spectacle, services, artisans)

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

ouverts

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

matrice

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

-----**'** 

REACHSET 3001

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public =

consommateurs)

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

ouverts

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une

matrice

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

-----

**REACHSET 3003** 

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public =

consommateurs)

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

ouverts

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une

matrice

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH & Co. KG Warendorfer Strasse 21

59075 Hamm

No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00 No. Fax +49 (0) 2381 963-849 Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612

#### 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger





**Mention d'avertissement** 



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P315 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

Informations complémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

#### 3. Composition/informations sur les composants

#### Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)

acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4 No. EINECS 204-658-1

Numéro 01-2119485493-29

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

STOT SE 3 H336 Système nerveux

EUH066

#### Autres ingrédients dangereux

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

#### 4. Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. Secouristes: Faites



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

#### En cas d'inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

#### En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Traitement

Traiter de façon symptomatique.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moven d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Autres données**

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. . Procédure standard pour feux d'origine chimique.

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustiles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

#### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition . éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

## classe de stockage selon Betr.Sich.V. (BetrSichV = décret conc.la sécurité dans l'entreprise)

Inflammable.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute flamme



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

#### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

acétate de n-butyle

Liste VLEP

Valeur 710  $mg/m^3$  150 ppm(V) Valeur limite à courte terme 940  $mg/m^3$  200 ppm(V)

Etablie le : 10/2016

Autres données

## Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

acétate de n-butyle

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL) Groupe de réf. Travailleurs (professionnelle)

Durée d'exposition Long-terme

Voie d'exposition Exposition par la peau mode d'effet Effet systémique

Concentration 11 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL) Groupe de réf. Travailleurs (professionnelle)

Durée d'expositionCourt termeVoie d'expositionpar inhalationmode d'effetEffet systémique

Concentration 600 mg/m<sup>3</sup>

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL) Groupe de réf. Travailleurs (professionnelle)

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Concentration

Court terme

par inhalation

Effet local

Concentration

600

Concentration 600 mg/m<sup>3</sup>

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL) Groupe de réf. Travailleurs (professionnelle)

Durée d'exposition
Voie d'exposition
mode d'effet
Concentration

Long-terme
par inhalation
Effet local

Concentration 300 mg/m<sup>3</sup>

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL) Groupe de réf. Travailleurs (professionnelle)

Durée d'exposition Long-terme Voie d'exposition par inhalation

#### Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



Nom commercial: Diluant spécial O PU/D 98

Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

mode d'effet Effet systémique

Concentration 300 mg/m<sup>3</sup>

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Consommateur Durée d'exposition Long-terme

Voie d'exposition Exposition par la peau mode d'effet Effet systémique

Concentration 6 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Consommateur

Long-terme

Exposition orale

Effet systémique

Concentration 6 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Consommateur

Court terme

par inhalation

Effet systémique

Concentration 300 mg/m<sup>3</sup>

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

Mode d'effet

Consommateur

Court terme

par inhalation

Effet local

Concentration 300 mg/m<sup>3</sup>

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Consommateur

Long-terme

par inhalation

Effet systémique

Concentration 35,7 mg/m<sup>3</sup>

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Gonsommateur

Long-terme

par inhalation

Effet local

Concentration 35,7 mg/m³

#### Concentration sans effet prévisible (PNEC)

acétate de n-butyle

Valeur type PNEC Type Eau douce

Concentration 0,18 mg/l

Valeur type PNEC



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

Type Eau salée

Concentration 0,018 mg/l

Valeur type PNEC Type STP

Concentration 35,6 mg/l

Valeur type PNEC Type Eeau

Conditions communiqué sporadique

Concentration 0,36 mg/l

Valeur type PNEC

Type Sédiment d'eau douce

Concentration 0,981 mg/kg

Valeur type PNEC

Type sédiments d'eau de mer

Concentration 0,0981 mg/l

Valeur type PNEC Type Sol

Concentration 0,0903 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition.

#### **Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

#### **Protection des mains**

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

#### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

#### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtemnts souillés et les laver avant de les



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide
Couleur incolore
Odeur caractéristique

La limite de l'odeur

Remarque donnée non disponible

valeur pH

Remarque donnée non disponible

Point de fusion

Remarque donnée non disponible

Point de congélation

Remarque donnée non disponible

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 124 à 128 ℃

Point d'éclair

Valeur 25 ℃

Taux d'évaporation

Remarque donnée non disponible

inflammabilité (solide, gaz)

donnée non disponible

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque donnée non disponible

Densité de vapeur

Remarque donnée non disponible

Densité

Valeur 0,88 g/cm<sup>3</sup>

température 20 ℃

Hydrosolubilité

Remarque donnée non disponible

solubilité(s)

Remarque donnée non disponible

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque donnée non disponible

Température d'inflammabilité

Remarque donnée non disponible

température de décomposition

Remarque donnée non disponible

Viscosité

Remarque donnée non disponible



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

#### Temps d'écoulement

Valeur 20 à 48 s

température 20  $^{\circ}$ C méthode DIN EN ISO 2431 - 3 mm

propriétés explosives

évaluation donnée non disponible

Propriétés comburantes

Remarque donnée non disponible

#### 9.2. Autres informations

#### **Autres données**

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

#### 10.4. Conditions à éviter

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

### température de décomposition

Remarque donnée non disponible

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

#### 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

#### Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque Les critères de classification sont remplis

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Autres données**

Absence de données toxicologiques.

#### 12. Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

#### coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque donnée non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

même.

#### Mobilité dans le sol

donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

#### 12.6. Autres effets néfastes

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

#### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants

Code de déchets CEE 200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

#### produit modifié

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs

mères organiques

**Emballages contaminés** 

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

#### 14. Informations relatives au transport

### **Transport terrestre ADR/RID**

#### 14.1. Numéro ONU

UN 1263

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3
Carte pour désignation du 3
danger

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III
Quantité limitée 5 I
Les catégories de transport 3
Code de restrictions en D/E

tunnels



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

#### Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PAINT RELATED MATERIAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

## Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PAINT RELATED MATERIAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

## 15. Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE) 100 % 880 g/l

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### 16. Autres informations

#### mentions de danger H-de la rubrique 3

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, Catégorie 3

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT

un., Catégorie 3

#### abréviations

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European

Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning theInternational Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level

LOEL - Lowest Observed Effect Level NOAEL - No Observed Adverse Effect Level NOEC - No Observed Effect Concentration

NOEL - No Observed Effect Level

OECD - Organisation for Econpmic Cooperation and Development

**VOC - Volatile Organic Compounds** 

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (\*\*\*). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

## Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

#### Titre abrégé du scénario d'exposition

ES005 - Applications industrielles: pulvérisation industrielle (à l'intérieur)

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des

produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

# scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

Utilisation

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des

produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Etat** liquide

Composants dangereux

acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4 No. EINECS 204-658-1



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

Numéro 01-2119485493-29

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 300

**Autres conditions d'utilisation pertinentes** 

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants

200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs

mères organiques

**Emballages contaminés** 

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (industriel)

Utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

**Etat** liquide

Composants dangereux

acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4 No. EINECS 204-658-1

Numéro 01-2119485493-29

d'enregistrement

Concentration >= 50 %



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

#### Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition <= 8 h/d Fréquence d'exposition <= 220 d/a

#### Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

#### mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Principalement utilisé dans des systèmes fermés. . Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

#### **Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

#### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

#### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

#### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtemnts souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## Estimation d'exposition et référence bibliographique

#### **Travailleurs (industriels)**

PROC PROC7

méthode d'évaluation inhalation, long terme - local et systémique

Utilisation à l'intérieur 60,5 mg/m³

estimation de l'exposition estimation de l'exposition (méthodique) ratio de caractérisation du risque (RCR) substance principale

0,126 acétate de n-butyle

**ECETOC TRA** 

**Travailleurs (industriels)** 

PROC PROC10

méthode d'évaluation inhalation, long terme - systémique

Utilisation à l'intérieur



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

estimation de l'exposition 242 mg/m³ estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,504 substance principale acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)** 

PROC PROC10

méthode d'évaluation inhalation, long terme - systémique

Utilisation à l'extérieur 242 mg/m³ ECETOC TRA

estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,504 substance principale acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)** 

estimation de l'exposition

PROC PROC13

méthode d'évaluation inhalation, long terme - systémique

estimation de l'exposition 242 mg/m³ estimation de l'exposition (méthodique) ation de caractérisation du risque (RCR) Utilisation à l'intérieur 242 mg/m³ ECETOC TRA 0,504

substance principale acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)** 

PROC PROC13

méthode d'évaluation inhalation, long terme - systémique

estimation de l'exposition 242 mg/m³ estimation de l'exposition (méthodique) aratio de caractérisation du risque (RCR) Utilisation à l'extérieur 242 mg/m³ ECETOC TRA 0,504

substance principale acétate de n-butyle

# <u>Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval</u>

#### Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la résalisation d'une évaluation des risques.

## Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

#### Titre abrégé du scénario d'exposition

ES007 - Utilisations professionnelles: la pulvérisation non industrielle (à l'intérieur)

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation,

spectacle, services, artisans)

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

ouverts

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une

matrice



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

## scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

Utilisation

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

ouverts

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une

matrice

**Etat** liquide

Composants dangereux

acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4 No. EINECS 204-658-1

Numéro 01-2119485493-29

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 250

**Autres conditions d'utilisation pertinentes** 

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants

200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs

mères organiques

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

# Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)

Utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation,

spectacle, services, artisans)

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**Etat** liquide

**Composants dangereux** 

acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4 No. EINECS 204-658-1

Numéro 01-2119485493-29

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition <= 8 h/d Fréquence d'exposition <= 220 d/a

**Autres conditions d'utilisation pertinentes** 

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

#### mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

#### **Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

#### **Protection des mains**

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

#### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

#### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtemnts souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Estimation d'exposition et référence bibliographique

#### **Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

SU22

PROC11

Long-terme

par inhalation

242

mg/m³

estimation de rexposition
estimation de l'exposition (méthodique)
ratio de caractérisation du risque (RCR)
substance principale

242 mg/m
ECETOC TRA
0,504
acétate de n-butyle

# <u>Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour</u> l'utilisateur en aval

#### Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la résalisation d'une évaluation des risques.

## Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

#### Titre abrégé du scénario d'exposition

ES006 - Applications industrielles: laminage, trempage, coulée et d'autres le traitement sans la formation d'aérosols (à l'intérieur)

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

#### Utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des

produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

PROCh01 Autre transformation sans formation d'aérosols

PROCh02 rouleau de revêtement industriel

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

## scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

#### Utilisation

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des

produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Etat** liquide

## Composants dangereux

acétate de n-butyle



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

No. CAS 123-86-4 No. EINECS 204-658-1

Numéro 01-2119485493-29

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 300

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants

200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs

mères organiques

**Emballages contaminés** 

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (industriel)

Utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

PROCh01 Autre transformation sans formation d'aérosols

PROCh02 rouleau de revêtement industriel

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

**Etat** liquide

**Composants dangereux** 

acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4 No. EINECS 204-658-1

Numéro 01-2119485493-29

d'enregistrement



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017 remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

Concentration >= 50 %

Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition <= 8 h/d Fréquence d'exposition <= 220 d/a

#### Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

#### mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

#### **Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

#### **Protection des mains**

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

#### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

#### **Protection du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtemnts souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Estimation d'exposition et référence bibliographique

**Travailleurs (industriels)** 

PROC PROC7

méthode d'évaluation inhalation, long terme - local et systémique

Utilisation à l'intérieur 60.5 mg/m³

estimation de l'exposition 60,5 mg/m³ estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,126 substance principale acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)** 

PROC PROC10

méthode d'évaluation inhalation, long terme - systémique



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

estimation de l'exposition 242 mg/m³ estimation de l'exposition (méthodique) ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,504 substance principale Utilisation à l'intérieur 242 mg/m³ ECETOC TRA 0,504 acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)** 

PROC PROC10

méthode d'évaluation inhalation, long terme - systémique

estimation de l'exposition 242 mg/m³ estimation de l'exposition (méthodique) ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,504 substance principale Utilisation à l'extérieur 242 mg/m³ ECETOC TRA 0,504 acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)** 

PROC PROC13

méthode d'évaluation inhalation, long terme - systémique

estimation de l'exposition 242 mg/m³ estimation de l'exposition (méthodique) ation de caractérisation du risque (RCR) Utilisation à l'intérieur 242 mg/m³ ECETOC TRA 0,504

substance principale acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)** 

PROC PROC13

méthode d'évaluation inhalation, long terme - systémique Utilisation à l'extérieur

estimation de l'exposition 242 mg/m³ estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,504

substance principale acétate de n-butyle

## <u>Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour</u> l'utilisateur en aval

#### Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la résalisation d'une évaluation des risques.

## Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

#### Titre abrégé du scénario d'exposition

ES008 - Utilisations professionnelles: application au rouleau ou au pinceau, trempage et versage et autre traitement sans la formation d'aérosols (à l'intérieur)

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation,

spectacle, services, artisans)

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

ouverts



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une

matrice

PROCh01 Autre transformation sans formation d'aérosols

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

## scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

#### Utilisation

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

ouverts

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une

matrice

**Etat** liquide

#### Composants dangereux

#### acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4 No. EINECS 204-658-1

Numéro 01-2119485493-29

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

#### Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 250

#### Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

#### eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants

200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### produit modifié

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs

mères organiques

**Emballages contaminés** 

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus



Version: 17/FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)

#### Utilisation

**SU22** Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation,

spectacle, services, artisans)

PROCh01 Autre transformation sans formation d'aérosols

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

liquide Etat

#### Composants dangereux

#### acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4 No. EINECS 204-658-1

01-2119485493-29 Numéro

d'enregistrement

Concentration 50

#### Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition h/d 8 Fréquence d'exposition 220 d/a

#### **Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

#### mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition.

#### **Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

#### **Protection des mains**

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

constitutive du gant.

#### **Protection des yeux**

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

#### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtemnts souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de guitter le travail.

## Estimation d'exposition et référence bibliographique

#### **Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)
PROC
PROC11

méthode d'évaluation
Estimation de l'exposition
estimation de l'exposition (méthodique)

SU22
PROC11

Long-terme
par inhalation
242

mg/m³
ECETOC TRA

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

0,504

acétate de n-butyle

## <u>Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour</u> l'utilisateur en aval

## Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la résalisation d'une évaluation des risques.

## Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

#### Titre abrégé du scénario d'exposition

ES010 - LLes ménages privés (= public général = consommateurs): application au rouleau ou au pinceau, trempage et versage, pulvérisation industrielle non et d'autres traitements sans la formation d'aérosols (à l'intérieur)

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

#### Utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public =

consommateurs)

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

ouverts

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une

matrice

PROCh01 Autre transformation sans formation d'aérosols

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

# scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

Utilisation



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes

ouverts

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une

matrice

**Etat** liquide

Composants dangereux

acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4 No. EINECS 204-658-1

Numéro 01-2119485493-29

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 20

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Observer la température d'utilisation préconisée.

les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

#### eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

#### air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Sal

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Protéger le sol à l'aide d'un film de masquage /de papier de recouvrement approprié.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants

200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs

mères organiques

**Emballages contaminés** 

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

# scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition de l'utilisateur

Utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public =

consommateurs)

PROCh01 Autre transformation sans formation d'aérosols



Version: 17 / FR Date de révision: 05.05.2017

remplace la version: 16 / FR Date d'impression 26.05.17

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

**Etat** liquide

#### **Composants dangereux**

#### acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4 No. EINECS 204-658-1

Numéro 01-2119485493-29

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

#### Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition <= 4 h/d Fréquence d'exposition <= 20 d/a

#### **Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Observer la température d'utilisation préconisée.

les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

#### mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtemnts souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

# <u>Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour</u> l'utilisateur en aval

#### Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la résalisation d'une évaluation des risques.